

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 octobre 2023

Nombre de
Conseillers
En exercice : 14
Présents : 11
Pouvoir : 01
Abstention : 00
Votants : 12

Scrutin ordinaire

Le 12 octobre 2023, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle de Conseil à 20h30, sous la présidence de Monsieur COSSET Joël, Maire.

Étaient présents : M. COSSET Joël, Mme. ROBIN Liliane, MM. ROCHETEAU Emmanuel, HIBON Alain, DROUET Michel, Mmes. LARGEAS Hélène, BALLON Alina, SECHERET Aurélie, M. BOUTET Didier, Mmes. GÉRARD Valérie, EVRARD Delphine.

Absents excusés : MM. LAVAULT Claude (pouvoir donné à M. Didier BOUTET), CRUBILLÉ François, DELATTRE Alexandre.

Secrétaire de séance : M. DROUET Michel.

TARIFS DES
LOCATIONS DES
SALLES ET DU
MATÉRIEL

Monsieur le Maire présente les tarifs en vigueur.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décident d'augmenter les tarifs de location de la salle des fêtes de 10€, les tarifs de location de la salle du Parc de 5€ et de rajouter en location les tentes pliantes 3mx3m pour les locataires des salles communales.

Les autres tarifs restent inchangés.

Les tarifs applicables au 01.01.2024 sont :

- Un chèque de 70 € est demandé pour toute réservation de salle.
- Le ménage mal fait est facturé 70 €.
- Location gratuite pour les associations de la commune sous conditions de signature d'une convention et de l'obligation de fournir une attestation d'assurance.

• LOCATION DE LA SALLE DES FETES

-Une caution de 500 € est demandée lors de la remise des clés. --

-Une caution supplémentaire de 200 € pour l'utilisation du vidéoprojecteur.

Particuliers de la commune	Particuliers et associations Hors commune
Tarifs à compter du 01.01.2024	Tarifs à compter du 01.01.2024
- Location samedi et dimanche : 190.00 €	- Location samedi et dimanche : 426.00 €
- Location jour férié hors WE : 100.00 €	- Location jour férié hors WE : 218.00 €

• LOCATION SALLE DES ASSOCIATIONS

*Louée uniquement aux particuliers de la commune pour 40 personnes maximum

*Interdiction d'utiliser tout dispositif pour cuire ou réchauffer et pas de musique le soir.

*Une caution de 150 € est demandée lors de la remise des clés.

Particuliers de la commune
12 H = 20 €
24 H = 40 €
36 H = 60 €
48 H = 80 €

• **LOCATION DE LA SALLE DU PARC**

- Louée uniquement aux particuliers de la commune pour 40 personnes maximum
- Interdiction d'utiliser tout dispositif pour cuire ou réchauffer et pas de musique le soir.
- Une caution de 300 € est demandée lors de la remise des clés.

Particuliers de la commune	Particuliers et associations hors commune
Tarifs à compter du 01.01.2024	Tarifs à compter du 01.01.2024
12 H = 55 €	12 H = 120 €
24 H = 80 €	24 H = 180 €
36 H = 100 €	36 H = 230 €
48 H = 120 €	48 H = 280 €

• **LOCATION MATERIEL**

Le Conseil municipal a fixé les tarifs suivants :

- Un forfait de base 5.00 € pour 2 tables et/ou 4 bancs (possibilité de rajouter des demi-forfaits).
- La caution demandée est de 100.00€.

Quelle que soit la location un minimum de 5 € sera facturé.

• **LOCATION DES BARNUMS**

- Ils ne seront pas installés au domicile des particuliers, ils serviront uniquement d'extension dans le cadre d'une location de salle communale.
- Une aide de personnes sera exigée pour le montage et démontage.
- Conditions : 50 € à la réservation
- Caution : 500 € et 150 € pour engagement démontage.

PARTICULIERS DE LA COMMUNE	PARTICULIERS HORS COMMUNE
PETIT 30 € LE WEEK END 20 m ² (5m x 4m) 3 EN STOCK	PETIT 60 € LE WEEK END 20m ² (5m x 4m) 3 EN STOCK
GRAND 60 € LE WEEK END 40 m ² (5m x 8m) 2 EN STOCK	GRAND 120 € LE WEEK END 40m ² (5m x 8m) 2 EN STOCK
TENTE PLIANTE 15 € le WE 3m x 3m (3 en stock)	TENTE PLIANTE 30 € le WE 3m x 3m (3 en stock)

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Affiché le : 19 octobre 2023.

Pour copie le : 19 octobre 2023.

En mairie le : 19 octobre 2023.

Le Maire, Joël COSSET.



Le Maire,
Joël COSSET

Le Secrétaire de séance,
DROUET Michel, Conseiller Municipal.